

L'Environnement pour les **EUROPEENS**

Magazine de la direction générale de l'environnement

ISSN 1563-4159

Semaine de la mobilité : les citoyens
redeviennent maîtres des villes

La voiture... au garage !

- > Sommet des Nations unies :
après les discours, place à l'action
- > Protocole de Kyoto – le succès à portée de main
- > Les pesticides sous contrôle



Sommaire

- 3 **Développement durable**
Après les discours, place à l'action 
- 7 **Protocole de Kyoto**
Le succès à portée de main 
- 8 **Étude Eurobaromètre**
Les vraies préoccupations de la population 
- 9 **Pollution maritime**
Pour des bateaux plus propres 
- 10 **Label écologique européen**
Un effort de coopération pour répondre aux consommateurs 
- 11 **Consommation durable**
Les pesticides sous contrôle 
- 12 **Convention d'Århus**
Vers une responsabilisation des citoyens 
- 13 **Protection civile**
Pour mieux prévenir, se préparer et réagir 
- 15 **Semaine de la mobilité**
La Journée sans voitures passe à la vitesse supérieure 

Propositions et communications récentes
Agenda

Imprimé sur papier blanc non chloré.

Couverture : La commissaire européenne à l'environnement, Margot Wallström, se joint aux jeunes cyclistes à Bruxelles pour célébrer la Journée sans voitures.

Rédaction – Information

L'Environnement pour les Européens est un magazine publié par l'unité «Communication et société civile» de la direction générale de l'environnement.

Rédacteur en chef : J.-F. Verstryngne. Coordinateur : Rosa Fina. Publication trimestrielle, *L'Environnement pour les Européens* est disponible en allemand, en anglais, en espagnol, en français et en italien. Abonnement gratuit (voir ci-dessous). Pour plus d'informations, contacter l'unité «Communication et société civile» :

Fax (32-2) 296 95 60
E-mail : envinfo@cec.eu.int

Pour de plus amples détails, cliquer sur :
http://europa.eu.int/comm/environment/index_fr.htm

L'Europe verte en ligne

Où en est la législation communautaire dans le domaine de l'environnement ? Que fait l'Europe en matière de faune et de flore, de qualité des eaux, de gestion des déchets ? Qu'est-ce qu'une politique de produits intégrée et comment bénéficier d'un écolabel ? De A (Accession Strategies for the Environment) à Z – ou plus précisément W (Wildlife Protection) –, un index alphabétique guide les interrogations de ceux qui s'intéressent aux questions (scientifiques, politiques, industrielles...) touchant au domaine – largo sensu – de l'environnement. Ces informations sont accessibles à partir de la page d'accueil du site Internet de la DG Environnement de la Commission européenne. Entourant une image symbolique (un homme, un arbre), six pistes de recherche sont proposées pour mieux connaître les compétences environnementales de l'UE. Vous pouvez ainsi cerner ses domaines d'action, vous informer sur les instruments de financement en vigueur ou encore affiner vos recherches en consultant une librairie virtuelle bien fournie (lettres d'information contenant des analyses et des reportages, discours clés, communiqués de presse, manifestations...). Découvrez les tout derniers développements en cliquant sur «Quoi de neuf?».



http://europa.eu.int/comm/environment/index_fr.htm

Note

Ni la Commission européenne, ni aucune personne agissant en son nom, ne pourra être tenue responsable de l'utilisation éventuelle des informations contenues dans la présente publication, ni des erreurs qui, malgré le soin apporté à la préparation et au contrôle de cette publication, pourraient s'y glisser.

Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 2002
ISSN 1563-4159
© Communautés européennes, 2002
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source
Printed in Belgium

Abonnements

Je souhaite recevoir gratuitement un exemplaire de la publication trimestrielle *L'Environnement pour les Européens*

en allemand en anglais en espagnol en français en italien

Nom :

Organisation :

Rue : N° :

BP : Code postal :

Ville : Pays :

Tél. : Fax :

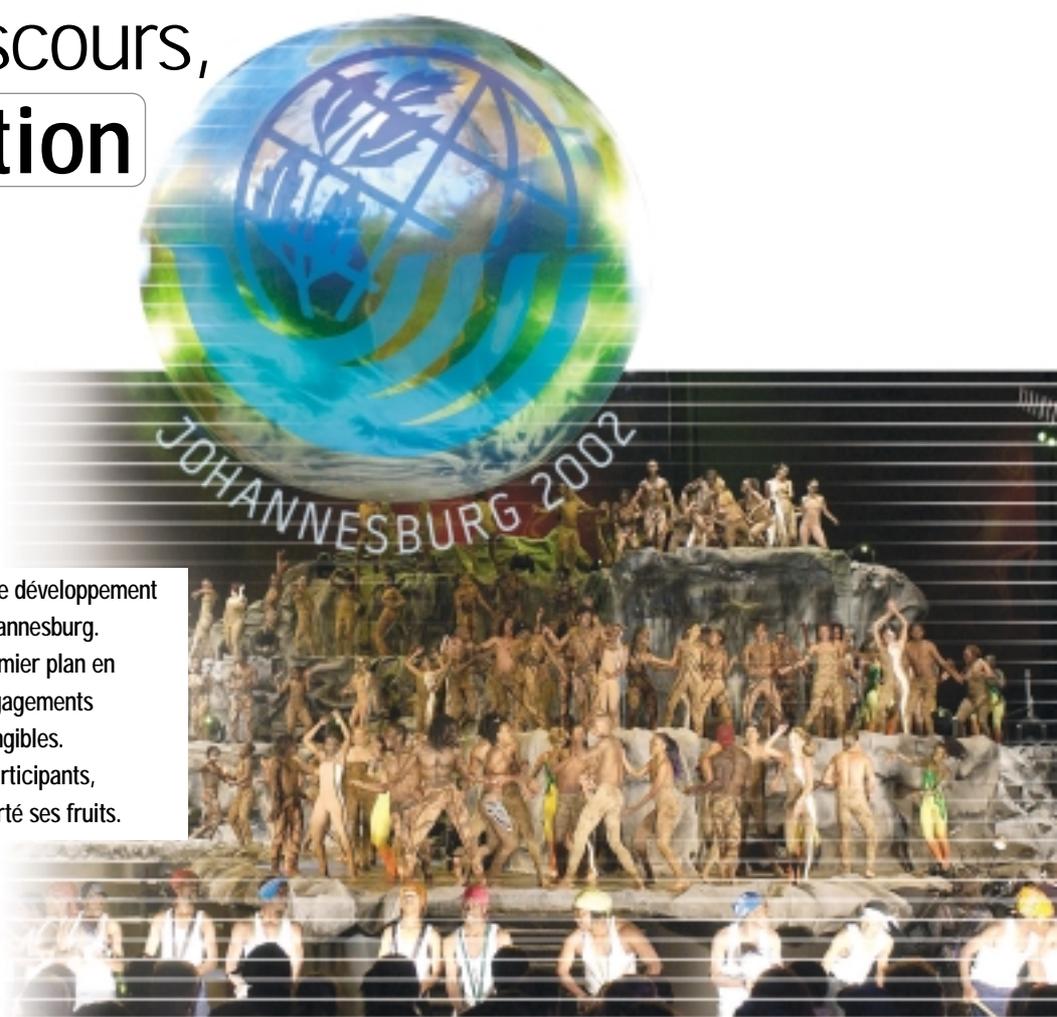
E-mail :

Formulaire à envoyer ou à télécopier à la DG Environnement – Unité «Communication et société civile»
Rue de la Loi 200 – B-1049 Bruxelles
Fax (32-2) 296 95 60

Vous pouvez également vous abonner en ligne à l'adresse :
http://europa.eu.int/comm/environment/maillingregistration/main/mailling_reg.cfm

➤ Développement durable

Après les discours, place à **l'action**



Photos : Nations unies.

Le Sommet mondial des Nations unies sur le développement durable s'est terminé le 4 septembre à Johannesburg. L'Union européenne y a joué un rôle de premier plan en faisant pression en faveur de la prise d'engagements concrets et de la réalisation de progrès tangibles. Malgré des réactions mitigées parmi les participants, force est de constater que le Sommet a porté ses fruits.

Dix ans après le Sommet de la Terre organisé à Rio en 1992 par les Nations unies, nombreux sont ceux à avoir dressé des comparaisons entre ce premier Sommet et celui de Johannesburg. Les groupes de pression et les organisations non gouvernementales (ONG) ont vivement critiqué les résultats de ce second sommet, mais peut-être oublient-ils qu'au début des années 1990, Rio avait été considéré par beaucoup comme un échec alors qu'aujourd'hui cet événement est perçu comme une étape décisive dans la lutte en faveur du développement durable.

On observe cependant un grand nombre de différences entre les deux événements. Premièrement, aucune convention juridiquement contraignante n'a été présentée à Johannesburg, alors que la Convention sur la biodiversité et la Convention-cadre sur les changements climatiques ont été lancées à Rio.

Deuxièmement, par rapport à Rio, le Sommet de Johannesburg s'est davantage attaché à trouver les moyens d'agir sur un plan pratique.

Plus important encore, le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui, en 2002, est très différent de celui d'il y a dix ans.

Rio a bénéficié d'un climat d'optimisme. Le mur de Berlin était tombé et la guerre froide n'existerait plus que dans les livres d'histoire. L'URSS avait éclaté en morceaux, les pays d'Europe de l'Est s'ouvraient à la démocratie et à la liberté, l'économie américaine se relevait d'une période de récession et les tigres asiatiques gagnaient du terrain. En Europe, les coalitions gauche-écologistes plaçaient les citoyens et l'environnement au centre de leurs politiques et remportaient des élections. Tous ces facteurs ont contribué à créer un climat positif permettant aux acteurs de Rio de nourrir de fortes ambitions. L'on pouvait réellement espérer faire changer les choses.

Dix ans après, le tableau est très différent. Nombreux sont ceux qui se plaignent de l'insécurité et se sentent menacés par des forces incontrôlables. Nombreux également sont ceux qui sont exclus de la prospérité promise par la mondialisation

et qui prennent leurs distances par rapport à leurs élus et au processus politique...

Un an après le 11 septembre 2001, la communauté mondiale tente encore de renouer avec la vie sous la menace du terrorisme. Nous savons que celui-ci trouve ses racines dans la pauvreté, mais les solutions sont complexes. Nombreux sont ceux qui rendent la mondialisation responsable des difficultés que traverse le monde actuellement et considèrent que le fossé entre « gagnants » et « perdants » est encore plus profond qu'il y a dix ans. La mondialisation pourrait constituer un formidable moteur de changement positif mais son potentiel à promouvoir un développement durable pour tous reste inexploité à ce jour.

En bref, l'on attendait peu de Johannesburg, alors que les enjeux étaient pourtant de taille. Le Sommet aurait très bien pu capoter à cause des divergences de vue sur des questions commerciales et financières, au risque de compromettre gravement le fondement même du développement durable.



Conférence de presse de M. Nitin Desai (gauche), secrétaire général du Sommet, de Mme Nkosazana Dlamini-Zuma (centre), ministre sud-africaine des Affaires étrangères, et de la porte-parole du Sommet, Susan Markham (droite).

Un partenariat mondial

Dans un tel contexte politique, il revenait principalement à l'Union européenne de plaider en faveur du développement durable à Johannesburg. Les dirigeants internationaux s'étaient réunis en Afrique du Sud afin de se mettre d'accord sur la stratégie à mettre en œuvre pour satisfaire aux objectifs de développement du millénaire et relever les trois grands défis suivants :

- éradiquer la pauvreté;
- améliorer les conditions de vie en favorisant des modèles de consommation et de production durables;
- faire en sorte que les avantages de la mondialisation soient partagés par tous.

Pour atteindre ces objectifs – et notamment diminuer de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes vivant dans une extrême pauvreté – l'Union a proposé de définir des cibles quantifiables dans le cadre du plan de mise en œuvre et d'établir un calendrier et des mécanismes de suivi. La déclaration politique et le plan de mise en œuvre adoptés à Johannesburg, ainsi que les résultats de la réunion de l'Organisation mondiale du commerce de Doha en 2001 et de la conférence sur le financement du développement de Monterrey en 2002, ont jeté les bases d'un partenariat mondial en faveur du développement durable, dont les priorités sont l'augmentation du niveau de l'aide au développement, l'ouverture des marchés aux pays en développement, ainsi que la promotion de la bonne gouvernance et d'un meilleur environnement.

La fixation de nouveaux objectifs

Plusieurs résultats clés peuvent être dégagés de Johannesburg. Le plan de mise en œuvre fixe par exemple de nouveaux objectifs :

- réduire de moitié d'ici 2015, le nombre de personnes vivant dans des **conditions d'hygiène** déplorables – les chiffres actuels étant de 3 milliards, soit la moitié de la population mondiale. Cette nouvelle cible s'ajoute aux Objectifs de Développement du Millénaire relatifs à l'accès à l'eau potable;
- réduire d'ici 2020 les effets nocifs sur la santé humaine et l'environnement liés à la production et à l'utilisation des **produits chimiques**, quels qu'ils soient;
- stopper la diminution des **stocks de poissons** et ramener ceux-ci à un niveau viable en 2015 au plus tard;
- déclencher d'ici 2005 le processus de mise en œuvre des **stratégies nationales en faveur du développement durable**;
- mettre un terme à l'appauvrissement de la **biodiversité** d'ici 2010, tel que convenu antérieurement par les parties à la Convention sur la biodiversité. L'approbation de l'ensemble des chefs d'État et de gouvernement est un bon point mais, malheureusement, l'objectif visant à inverser d'ici 2015 la tendance actuelle à l'épuisement des ressources naturelles n'a pas été jugé acceptable par d'autres partenaires.

L'accord concernant la création d'un ensemble de programmes décennaux visant à promouvoir des **modes de consommation et de**

production durables, sous l'impulsion des pays industrialisés, constitue un autre résultat important. Dans 50 ans, la planète comptera 9 milliards d'habitants et la production mondiale aura quadruplé. À moins de rompre le lien entre croissance économique et détérioration de l'environnement, nous risquons tout simplement de ne plus pouvoir assurer notre propre subsistance.

En matière de **mondialisation**, le Sommet a demandé l'adoption de mesures concrètes destinées à renforcer la composante «développement durable» du commerce, en encourageant notamment la commercialisation de produits écologiques et biologiques provenant de pays en développement et en renforçant l'action internationale en faveur de la responsabilité des entreprises.

Énergie durable

L'exploitation rationnelle de l'énergie est cruciale pour le développement durable. Dans la mesure où l'un des prétendus «échecs» de Rio, il y a dix ans, concernait la question énergétique, il semblait clair que lors du Sommet de Johannesburg, l'énergie serait au centre des négociations. À Rio, les pays producteurs de pétrole, sous l'égide de l'OPEP, s'étaient farouchement opposés à l'inclusion dans l'Agenda 21 (le schéma directeur du développement durable) de dispositions limitant l'utilisation des combustibles fossiles.

Toutefois, comme le reconnaissait le magazine *The Economist* en 1998 : «Pour la plupart des gens, l'énergie renouvelable ce n'était l'affaire que d'une poignée d'écolos «baba-cool». Or, ce n'est plus le cas. Plus que jamais, les grandes sociétés énergétiques s'intéressent de près aujourd'hui aux sources d'énergie renouvelables». Le magazine se faisait alors l'écho des paroles du président de Shell de l'époque : «Dans 50 ans, Shell pourrait s'occuper à 50% de pétrole et à 50% de sources d'énergie renouvelables».

Cependant, ce changement – comme beaucoup d'autres – se heurte évidemment à la résistance de certains grands intérêts acquis. Les obstacles sont nombreux : subventions publiques octroyées aux combustibles fossiles et à l'énergie nucléaire, préjugés, idées dépassées. Comme l'a subtilement souligné Maurice Strong, organisateur du Sommet de Rio : «il n'y a pas que les combustibles qui sont fossiles !»

Une fois encore, Johannesburg a confirmé que les énergies renouvelables sont au cœur de la lutte en faveur du développement durable. Même si le plan d'action proposé ne comporte aucun objectif spécifique en matière de sources d'énergie renouvelables, le Sommet est parvenu à conclure des accords visant à accroître de façon urgente et significative la part mondiale des sources d'énergie renouvelables et à lancer des actions conjointes en vue de faciliter l'accès des populations défavorisées aux services énergétiques. Ces accords feront l'objet d'une évaluation régulière.

Enfin, le Sommet a appelé à la constitution d'une «**coalition de bonne volonté**», regroupant des pays et des régions désireux de se fixer des objectifs et des échéances en vue d'accroître la part des sources renouvelables dans leur offre énergétique. Cette coalition, baptisée «**l'OPEP des renouvelables**» par une ONG, maintiendra la pression sur les réfractaires et devrait donner une impulsion au

développement des sources d'énergie renouvelables au niveau mondial. Autre point important, la coalition fixera un objectif à atteindre en matière d'énergie renouvelable, un objectif qui prendra la forme d'une valeur *plancher*, et non *plafond*. Une chose est sûre : la question énergétique ne sera pas reléguée aux oubliettes !

La question du **changement climatique**, liée à celle de l'énergie, a également progressé. Les pays ayant déjà ratifié le Protocole de Kyoto ont confirmé qu'ils s'engageaient à le faire entrer en vigueur dans les plus brefs délais, tandis que les autres pays ont été vivement encouragés à leur emboîter le pas le plus vite possible. Bien que cette réaffirmation ne permette pas de garantir la ratification du Protocole par les États-Unis, les propos positifs des Premiers ministres russe et canadien laissent présager l'entrée en vigueur imminente du Protocole.

Le suivi de l'Union européenne

La grande réussite du Sommet de Johannesburg concerne sans conteste le plan de mise en œuvre. Il est important que les liens unissant le Sommet du millénaire, Doha, Monterrey et Johannesburg aient été confirmés, car cela constitue un cadre plus cohérent qui facilitera la mise en œuvre des accords issus des grandes conférences des Nations unies. Les nouveaux rôles attribués à l'Écosoc et à la Commission pour le développement durable contribueront à assurer un suivi adéquat au sein du système des Nations unies.

La création de **partenariats entre les gouvernements, les entreprises et la société civile** devrait grandement favoriser la tenue des engagements pris à Johannesburg. Plus de 200 partenariats ont été lancés lors du Sommet, une manière d'enrichir le processus en ressources et en expertise et de contribuer à promouvoir l'action à tous les niveaux.

L'Union européenne a toujours insisté sur la nécessité de coupler davantage le plan de mise en œuvre et les nouveaux partenariats en faveur du développement durable. Et cette nécessité est à présent reconnue. Même si l'Union aurait préféré la mise en place de mécanismes de suivi plus précis et la formulation de principes directeurs applicables aux partenariats, la Commission des Nations unies pour le développement durable servira de point de convergence pour les discussions futures relatives aux partenariats. Elle constituera en outre





une sorte de forum où les expériences, les progrès et les meilleures pratiques pourront être partagés.

De manière plus spécifique, l'Union européenne a lancé à Johannesburg deux partenariats dans les domaines de l'eau et de l'énergie dont la mise en œuvre requiert une action rapide. D'une façon plus générale, il est évident que les mesures prises aux échelons local, régional et national détermineront considérablement l'efficacité de la mise en œuvre des résultats de Johannesburg. L'Union européenne doit continuer à montrer l'exemple en traduisant en actions concrètes son engagement politique.

Le Conseil européen a pour sa part déjà convenu de réviser la **Stratégie communautaire du développement durable** à l'occasion de sa réunion au printemps 2003 et de s'attacher à concrétiser les engagements pris à Johannesburg. Pour préparer cette révision, la Commission compte présenter des propositions qui s'inspirent de la communication *Vers un partenariat mondial pour un développement durable*, publiée en début d'année. Sur le plan intérieur, l'une des questions prioritaires à aborder dans le rapport de synthèse à présenter au Conseil européen de printemps serait d'envisager les moyens d'évoluer vers des modèles de production et de consommation durables au sein de l'Union.

À Johannesburg, les négociations sur les volets de l'agriculture et de la pêche, ainsi que des subventions, se sont révélées ardues. Ce qui plaide une fois de plus en faveur de la poursuite de la réforme des **politiques communautaires en matière d'agriculture et de pêche** sur la base des propositions présentées récemment par la Commission.

Un dernier mot concernant la **coopération au développement et le commerce**. L'Union européenne est le premier donateur d'aide publique au développement (APD) et doit honorer les engagements pris à Monterrey, à savoir atteindre un niveau d'aide au développement représentant 0,39% du PIB. Ceci dit, le fait que l'Union n'ait pas réussi à convaincre les pays en développement du G77 de la suivre sur plusieurs problèmes clés liés au développement durable – malgré son statut de premier donateur mondial – donne à réfléchir. Dans beaucoup de domaines, ces pays ont préféré se ranger du côté des États-Unis.

La leçon à tirer de tout cela est que l'Union européenne doit associer plus étroitement le développement durable à ses priorités en matière d'aide au développement et de commerce, et qu'elle devrait renforcer sa coopération avec ses partenaires dans les pays en développement de manière à les convaincre de l'intérêt que représente le développement durable tant pour elle que pour eux.

Dix ans d'action

Globalement, l'Union européenne peut être fière du rôle qu'elle a joué à Johannesburg. Malheureusement, dans la plupart des dossiers importants, l'Union était *la seule* à faire pression en faveur de résultats ambitieux et à long terme. Tous, même ceux qui critiquent les résultats de Johannesburg, reconnaissent que l'Union européenne a fait énormément pour raviver la flamme de Rio.

Il ne faut pas surestimer l'importance que revêt la mise en pratique des décisions et des accords émanant des différents sommets. Le Premier

ministre danois, Anders Fogh Rasmussen, a parfaitement résumé la situation en déclarant que les années 1990 représentaient la décennie des super-sommets et que les dix années suivantes seraient celles de l'action.

D'aucuns ont d'ailleurs remis en question l'efficacité des sommets internationaux, prônant à la place l'organisation de réunions plus modestes axées sur des questions sectorielles spécifiques. Il est toujours intéressant d'envisager de nouvelles solutions à cet égard, mais il ne faut pas pour autant «jeter le bébé avec l'eau du bain». «Sectorialiser» les problèmes irait à l'encontre de l'objectif premier du développement durable.

Une chose apparaît cependant comme très claire : les citoyens attendent beaucoup du système des Nations unies et de sa capacité à tenir ses promesses. Pour les satisfaire, les Nations unies doivent offrir davantage en termes d'indicateurs de durabilité et améliorer l'efficacité de leurs mécanismes de suivi et d'information.

Pour terminer, le fait que tous les pays aient réaffirmé l'importance d'aborder les problèmes mondiaux sous l'angle du multilatéralisme constitue un grand pas en avant. À travers la déclaration politique adoptée, les principaux chefs d'État et de gouvernement du monde se sont engagés à agir de concert pour sauver la planète, promouvoir le développement humain et favoriser la paix et la prospérité dans le monde. Cet engagement solennel devrait non seulement relancer l'idée du multilatéralisme mais également confirmer la place du développement durable dans l'agenda international.

Cette fois-ci, nous réussissons, j'en suis sûre. Au-delà des engagements reflétés dans les documents officiels du Sommet, Johannesburg a contribué à conscientiser et à mobiliser un large éventail de parties prenantes, en ce compris les ONG, les entreprises, les consommateurs et les autorités locales. Reste désormais à transformer en volonté politique et en actions concrètes l'énergie positive générée à Johannesburg afin de progresser véritablement vers le développement durable. ■

Margot Wallström

Commissaire européenne chargée de l'Environnement.

► Protocole de Kyoto

Le succès à portée de main



Les terribles inondations qui ont frappé diverses régions d'Europe et d'Asie cet été ont attiré l'attention du monde entier sur le changement climatique et sur la menace qu'il fait peser sur la vie d'un nombre croissant de personnes.

Les scientifiques s'accordent généralement à dire que le changement climatique est principalement induit par l'augmentation des taux d'émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère provenant des activités humaines. Il nous revient donc d'agir pour enrayer ce problème avant qu'il ne s'aggrave davantage.

L'impact des activités humaines sur le climat ne s'arrête pas aux frontières nationales, ni même continentales. C'est pourquoi la communauté internationale a décidé de s'unir pour lutter contre le changement climatique. L'adoption en 1992 de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto en 1997 a permis de créer un cadre destiné à gérer et à coordonner à l'échelon mondial les problèmes liés au changement climatique. En 2001, les accords de Bonn et de Marrakech ont fixé les règles et les procédures requises pour la mise en œuvre du Protocole.

Le Protocole de Kyoto impose aux pays développés des objectifs contraignants en matière de réduction des émissions. Pour qu'il entre en vigueur, il faut que plusieurs des pays ayant produit la majeure partie des émissions de gaz à effet de serre en 1990 le ratifient. L'article 25 du Protocole stipule qu'il doit être ratifié par au moins 55 pays développés responsables d'au moins 55% du total des émissions de dioxyde de carbone produites en 1990.

L'Union européenne a respecté ses engagements, non seulement en ratifiant le Protocole de Kyoto en mai 2002 mais également en continuant à jouer un rôle de premier plan dans ce domaine. En de nombreuses occasions, elle a invité et encouragé d'autres parties au Protocole à honorer leurs engagements respectifs et à ratifier le document.

Un soutien de plus en plus massif

Au 27 septembre, 95 pays avaient ratifié le Protocole de Kyoto. Outre l'Union européenne et l'ensemble de ses États membres, figurent sur la liste la majorité des pays candidats à l'Union, le Japon, la Norvège, l'Islande, l'Afrique du Sud, Cuba, la Malaisie, le Brésil, l'Inde et la Chine. D'autres pays, comme le Canada, ont fait part de leur intention de ratifier le texte à Johannesburg, à l'occasion du Sommet mondial des Nations unies sur le développement durable.

Toutefois, ces pays ne sont responsables, globalement, que de 37,1% des émissions mondiales selon les chiffres de 1990. Pour atteindre les 55% requis pour l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, il faut que la Russie le ratifie. Jusqu'à présent, les signaux reçus s'avèrent très encourageants. Le président Poutine a déclaré à Johannesburg que la Russie avait l'intention de ratifier le Protocole assez vite. Il n'a pas donné de date précise mais l'engagement paraissait clair.

Sur le plan intérieur, l'Union européenne a également tenu sa promesse d'agir sur le front du changement climatique. Les actions choisies se basent sur le Programme européen sur le changement climatique (PECC), lancé le 8 mars 2002. Le programme en question a mis en évidence quelques-uns des instruments clés nécessaires à l'élaboration d'une stratégie européenne rentable en la matière. La communication⁽¹⁾ de la Commission européenne de 2001 sur la mise en œuvre de la première étape du PECC a identifié un ensemble de dix mesures à mettre en œuvre en 2002 et 2003, et dont le potentiel de réduction – présentant un aspect rentable – permettrait d'ores et déjà à l'Union européenne de satisfaire à 50% l'objectif fixé

pour celle-ci par le Protocole de Kyoto (-8%). La Commission a déjà adopté une proposition visant à établir un système d'échange de droits d'émissions dans la Communauté⁽²⁾, une stratégie favorisant l'utilisation de biocarburants dans les transports routiers⁽³⁾, une proposition de directive sur la performance énergétique des bâtiments⁽⁴⁾, et une proposition de directive sur la cogénération⁽⁵⁾. D'autres mesures sont en cours de préparation, notamment dans le domaine de l'élaboration de normes en matière d'efficacité énergétique applicables aux appareils domestiques.

Si tout se déroule comme prévu, le Protocole de Kyoto devrait devenir une réalité en 2003. Nous serions ainsi tous rassurés sur le fait que la communauté internationale fait tout ce qui est en son pouvoir pour lutter contre le changement climatique et pour minimiser le plus possible les effets dévastateurs des catastrophes naturelles. ■

Texte de Claudia Canevari

⁽¹⁾ Communication sur la mise en œuvre de la première phase du Programme européen sur le changement climatique, 23 octobre 2001, COM(2001) 580 final.

⁽²⁾ Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté, 23 octobre 2001, COM(2001) 581 final.

⁽³⁾ Communication concernant les carburants de substitution pour les transports routiers et une série de mesures visant à promouvoir l'utilisation des biocarburants, proposition de directive relative à la promotion de l'utilisation des biocarburants dans les transports et proposition de directive du Conseil modifiant la directive 92/81/CEE en ce qui concerne la possibilité d'appliquer un taux d'accises réduit sur certaines huiles minérales qui contiennent des biocarburants et sur les biocarburants, 7 novembre 2001, COM(2001) 547 final.

⁽⁴⁾ 11 mai 2001, COM(2001) 226 final.

⁽⁵⁾ Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la promotion de la cogénération sur la base de la demande de chaleur utile dans le marché intérieur de l'énergie, 22 juillet 2002, COM(2002) 0415 final.

Pour plus d'informations

<http://europa.eu.int/comm/environment/climat/presreleases.htm>



➤ Étude Eurobaromètre

Les vraies préoccupations de la population

Si vous pensez qu'avoir un bon emploi et jouir d'un niveau de vie décent constituent les facteurs qui contribuent le plus à la qualité de vie pour la plupart des citoyens, il faudra alors revoir votre jugement. Si l'on en croit les résultats d'un récent sondage paneuropéen, l'état de notre environnement, plus que la situation matérielle ou le bien-être social, s'avère être notre principale préoccupation.

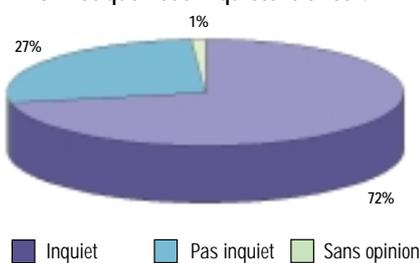
Une récente étude *Flash Eurobaromètre*, commandée par la DG Environnement de la Commission européenne et publiée à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement le 5 juin, révèle qu'une grande majorité de citoyens européens s'inquiète de l'état présent et futur de l'environnement. Selon l'étude, menée sur un échantillon de 7 500 personnes, une majorité d'Européens se dit soit «très» ou «assez» inquiète des tendances influençant l'environnement, en particulier le changement climatique, les déchets, la protection de la faune et de la flore et l'impact sur la santé.

Au total, 89% des personnes interrogées se sont dites considérablement préoccupées par l'incidence négative sur leur santé de la détérioration de l'environnement – notamment la pollution de l'air et de l'eau et les produits chimiques. Quarante-vingt-six pour cent ont déclaré qu'elles s'inquiétaient du fait que les ressources de la planète s'épuisent plus vite qu'elles ne se régénèrent. Le problème de la production de déchets qui y est lié constitue également une préoccupation majeure. Quarante-vingt-deux pour cent des personnes interrogées se sont dites alertées par les tendances affectant les habitats naturels et les espèces sauvages, 72% se montrant très préoccupées par le changement climatique – une inquiétude confirmée par les récentes inondations catastrophiques survenues en Europe centrale et orientale. Vu l'état actuel de l'environnement, bon nombre d'Européens ont l'impression que leur qualité de vie diminue et qu'une action radicale s'impose si l'on veut inverser la tendance.

Quels sont les problèmes ?

Interrogées sur les facteurs ayant l'impact le plus négatif sur leur environnement local, 50% des personnes ont répondu que la congestion du trafic constituait un grave problème, 40% estiment que les dommages occasionnés au paysage et la mauvaise qualité

Dans quelle mesure les tendances à venir en matière de changement climatique vous inquiètent-elles ?



des eaux de baignade en Europe sont des facteurs inquiétants, tandis que 36% se plaignent de la pollution acoustique. Parmi les autres facteurs négatifs, citons le manque d'espaces verts et la mauvaise organisation de la protection civile en cas de catastrophes naturelles ou industrielles.

Les résultats de l'étude *Flash Eurobaromètre* montrent clairement que l'état de l'environnement constitue le facteur ayant l'impact le plus important sur la qualité de vie, devant les problèmes économiques et sociaux. De toute évidence, les autorités publiques ont le devoir de répondre aux préoccupations légitimes de la majorité des Européens en agissant sans délai pour inverser les tendances actuelles et

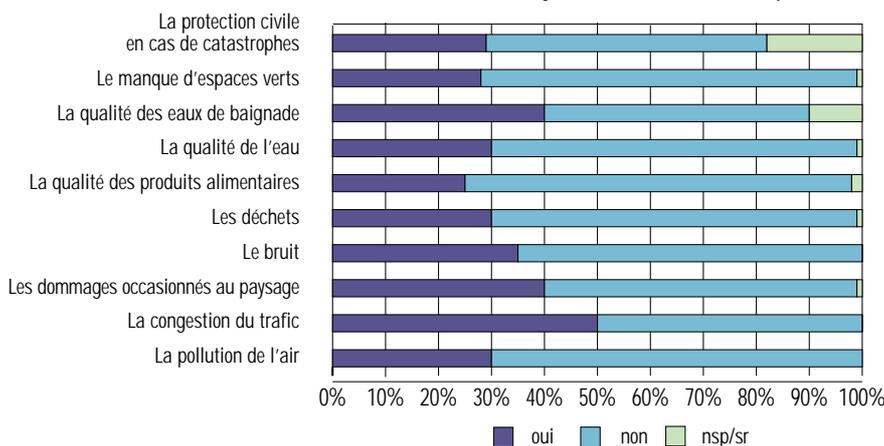
en accordant une plus grande priorité à la dimension environnementale au sein du processus décisionnel.

De plus en plus, les citoyens plaident énergiquement en faveur du renforcement de la composante environnementale du développement durable, comme on a pu le remarquer lors du récent Sommet mondial organisé par les Nations unies à Johannesburg. Il est intéressant de noter que 86% des personnes interrogées moins de cinq mois avant le Sommet aient estimé que la politique de l'environnement est aussi importante que la politique économique et sociale. À en juger par la fermeté des opinions exprimées, le message est clair : les législateurs doivent prendre ces préoccupations en considération et se ressaisir avant qu'il ne soit trop tard.

Certes, il faudra du temps avant que le plan d'action négocié à Johannesburg ait des répercussions positives sur l'environnement et la qualité de vie de la plupart des citoyens européens. Seul l'avenir nous le dira. Ultérieurement, d'autres études du type *Flash Eurobaromètre* permettront de savoir dans quelle mesure les citoyens européens jugent suffisants les progrès accomplis.

Texte de Mark O'Donovan

Dans votre lieu de vie, y a-t-il des raisons de se plaindre de...





Pour des bateaux plus propres

Cet automne, la commissaire européenne chargée de l'environnement, Margot Wallström, lance une nouvelle stratégie visant à réduire les émissions dans l'atmosphère provenant de la navigation dans les eaux européennes. Cette stratégie couvre les polluants atmosphériques, les gaz à effet de serre et les substances appauvrissant la couche d'ozone.

La pollution atmosphérique due à la navigation pose de plus en plus de problèmes. Une étude publiée récemment par la Commission européenne a donné une estimation des émissions de divers polluants causées par l'ensemble du trafic maritime entrant ou sortant d'Europe. Les résultats sont saisissants. Par exemple, d'ici 2010, les émissions de dioxyde de soufre provenant de la navigation en eaux communautaires devraient vraisemblablement représenter 75% des émissions terrestres, voitures, camions et installations industrielles compris. Les émissions de dioxyde de soufre provoquent le phénomène des pluies acides qui constitue encore une menace pour les lacs, les forêts et les habitants dans les régions sensibles du nord de l'Europe. Elles entraînent également la formation de particules secondaires constituant un facteur d'aggravation des affections respiratoires telles que l'asthme et la bronchite.

Les prévisions ne sont pas beaucoup plus encourageantes pour ce qui est des oxydes d'azote. En effet, les émissions de ce polluant dues aux navires devraient probablement représenter deux tiers des émissions terrestres d'ici 2010. À l'instar du dioxyde de soufre, les oxydes d'azote sont responsables des pluies acides et engendrent la formation de particules secondaires. Par ailleurs, une réaction se produit entre ceux-ci et la lumière du soleil, entraînant la formation d'une brume photochimique, notamment dans les régions côtières au climat chaud. Ce smog est non seulement désagréable à voir mais s'avère nocif pour la santé et la végétation.

La nouvelle stratégie proposée a pour objectif de limiter l'impact de la navigation sur les problèmes environnementaux et sanitaires

dans l'Union européenne, y compris les pluies acides, la brume photochimique et la pollution atmosphérique. Elle s'attache également à déterminer en quoi les émissions dégagées par les navires ont une influence sur les problèmes mondiaux tels que le changement climatique et le trou dans la couche d'ozone.

Le dioxyde de soufre : un problème prioritaire

Si l'on assiste à une augmentation du volume d'émissions dues à la navigation c'est que, jusqu'à présent, le secteur maritime est demeuré non réglementé, contrairement aux autres secteurs industriels et des transports qui sont couverts par la législation européenne. Toutefois, cela signifie également que réduire les émissions dues à la navigation s'avérera bien moins onéreux que de limiter les émissions dans d'autres secteurs.

La priorité absolue de la Commission est de faire baisser les émissions de dioxyde de soufre directement liées à la teneur en soufre des carburants de bateau. Les carburants de bateau ont tendance à venir en bout de chaîne dans le processus de raffinage du pétrole. D'où leur teneur moyenne en soufre de 2,7%, ou 27 000 parts par million, comparé aux quelque 50 parts par million que l'on trouve dans l'essence.

La Commission a dès lors décidé de publier une proposition de directive visant à réduire la teneur en soufre des carburants de bateau utilisés dans l'Union européenne à 1,5% maximum en mers du Nord et Baltique et à 0,2% maximum dans l'ensemble des ports. Si le Conseil et le Parlement approuvent cette proposition, les taux d'émissions pourront être réduits dans les régions qui en ont le plus besoin, à savoir dans

les régions du nord de l'Europe sensibles aux pluies acides ainsi que dans les régions portuaires, proches de zones d'habitation, où la qualité de l'air laisse à désirer.

Un avenir dégagé pour le transport maritime

La stratégie prévoit également plusieurs autres mesures importantes visant notamment la promotion de normes d'émissions plus strictes au niveau mondial et la création d'un nouveau Prix (le *Clean Marine Award*) visant à encourager un mode de navigation peu polluant en Europe.

Même s'il est clair qu'il reste encore beaucoup à faire pour que les bateaux se rachètent une conduite, la stratégie reconnaît que ceux-ci s'en sortent assez bien si on les compare à d'autres moyens de transport, et cela sur toute une série d'autres critères environnementaux. Les bateaux mobilisent peu de ressources terrestres et créent moins de problèmes de congestion et de bruit. C'est la raison pour laquelle la politique commune des transports de la Commission et les programmes de financement afférents favorisent actuellement le développement du transport maritime par rapport au transport routier.

La bonne nouvelle est donc qu'une fois que cette stratégie sera appliquée, les mers de l'Union européenne ne seront plus fréquentées par des navires polluants... ce sera le début d'une ère nouvelle et brillante pour le transport maritime. ■

Texte de Nicola Robinson

Pour plus d'informations

<http://www.europa.eu.int/comm/environment/air/transport.htm>

➤ Label écologique européen

Un effort de coopération pour répondre aux consommateurs



Le ministre autrichien de l'Environnement, Wilhelm Molterer (à gauche), décernant l'écolabel national et le label écologique européen à la société Gruber Reinigungstechnik.



Le label écologique de l'Union européenne et les systèmes nationaux en vigueur dans les États membres et dans les pays candidats concourent à la simplification des démarches pour les entreprises et offrent une information plus transparente aux consommateurs.

Ensemble, l'Union européenne, les États membres et les pays candidats regroupent pas moins de 14 écolabels. Il y a peu de temps encore, tous ces systèmes de labellisation fonctionnaient de façon relativement indépendante et n'entretenaient pour la plupart que peu ou pas de contacts entre eux. Mais la situation commence à changer.

Le Bureau du label écologique de l'UE (BLEU) – l'instance qui gère la Fleur de l'Union européenne – a pris l'initiative de favoriser une plus grande coordination entre les différents

systèmes de label écologique en vigueur dans les États membres de l'Union et dans les pays candidats. Le Groupe de gestion de la coopération et de la coordination du label écologique, créé l'année dernière, se réunit régulièrement dans le but de rapprocher davantage les différentes initiatives entreprises. Lors de ses dernières réunions, le groupe a réfléchi aux possibilités de faciliter l'échange d'informations entre les différents systèmes nationaux de labellisation, d'assurer une information réciproque sur le travail de chacun et, à long terme, de tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles, notamment en ce qui concerne la fixation de critères applicables aux diverses catégories de produits.

Entre autres tâches, le groupe se chargera de gérer un fichier central regroupant les différentes catégories de produits et les programmes de travail en cours, et favorisera une «écologisation» des procédures de passation de marchés publics et privés.

Alignement sur les critères communautaires

Certains outils de coopération sont déjà en place. Plusieurs systèmes ont pour politique

de ne pas entamer leurs travaux concernant une catégorie de produits donnée si l'Union européenne a commencé à élaborer des critères portant sur cette même catégorie, ou envisage de le faire. D'autres systèmes nationaux de labellisation ont opté pour l'application pure et simple des critères de l'Union pour certaines catégories de produits.

C'est le cas de l'Autriche. En effet, l'année dernière, *Umweltzeichen*⁽¹⁾, l'écolabel national, a adopté les critères de la Fleur européenne pour les nettoyeurs sanitaires et universels, offrant ainsi l'occasion aux entreprises d'introduire une demande simultanée pour les deux labels. En l'occurrence, le double titulaire n'aura pas à se conformer à deux séries d'exigences et de tests. De plus, le titulaire en question ne doit pas acquitter de redevances pour obtenir l'écolabel autrichien.

En conséquence, les consommateurs autrichiens peuvent déjà trouver des produits arborant deux labels dans les rayonnages de leurs supermarchés. Wilhelm Molterer, ministre fédéral de l'Environnement, a décerné en juin les deux écolabels à l'entreprise tyrolienne Gruber Reinigungstechnik GmbH. Spécialisée dans le secteur du nettoyage industriel, l'entreprise est la première en Autriche à décrocher une licence pour le label écologique européen. ■

Texte de Nicola Breier

⁽¹⁾ <http://www.lebensministerium.at/umwelt/>

Le label écologique européen fête ses dix ans

1^{er}-2 décembre 2002,
Résidence Palace, Bruxelles

Depuis 1992, l'écolabel européen – la Fleur – est devenu le symbole de toute une gamme de produits plus respectueux de l'environnement, permettant aux consommateurs de faire un choix véritablement responsable d'un point de vue écologique.

Pour célébrer dignement ce dixième anniversaire, la Commission européenne organise un événement qui rassemblera les consommateurs, les producteurs, les organisations concernées et les médias. Une occasion idéale pour en savoir davantage sur le label écologique européen et sur l'éventail de produits qui arborent la «petite marguerite» dans l'ensemble de l'Union européenne. Ce sera également l'occasion de rencontrer les titulaires de l'écolabel et de leur donner la parole.

Pour plus d'informations, consultez le site :
<http://europa.eu.int/ecolabel/>

Le bulletin d'information du label écologique européen, qui vient de faire peau neuve, est à nouveau disponible en anglais, français, grec, italien et espagnol. Pour vous abonner gratuitement, contacter le bureau d'assistance de l'écolabel à l'adresse suivante : ecolabel@cec.eu.int



➤ Consommation durable

Les pesticides sous contrôle



Le 6^e Programme communautaire d'action pour l'environnement exige de la Commission européenne qu'elle mette en place sept «stratégies thématiques» portant sur des problèmes environnementaux majeurs. L'une de ces stratégies se penche sur l'utilisation durable des pesticides.

Avant l'été, la Commission a adopté un document de consultation sur les pesticides identifiant les problèmes et les éventuelles solutions à apporter à cette problématique complexe.

Chaque année, quelque 320 000 tonnes de pesticides sont vendues dans l'Union européenne. Ceux-ci sont principalement utilisés dans l'agriculture comme produits phytosanitaires. Les pesticides sont pulvérisés dans les champs dans le but de protéger les cultures des parasites et des mauvaises herbes, permettant ainsi de préserver ou d'améliorer le rendement, la qualité et la sécurité des produits.

Cependant, la plupart des pesticides sont des substances dangereuses et, de ce fait, constituent depuis longtemps une préoccupation pour la population. Malgré la demande croissante en faveur de produits biologiques, l'utilisation de pesticides demeure indispensable pour bon nombre d'agriculteurs. Si l'utilisation responsable de produits phytosanitaires peut s'avérer profitable tant pour les agriculteurs que pour les consommateurs, en abuser risque de faire peser une grave menace sur l'environnement, la biodiversité et la santé humaine.

Les premières directives communautaires réglementant les produits phytosanitaires remontent à 1979. Celles-ci imposaient des normes strictes quant à l'autorisation de pesticides avant leur commercialisation et quant au contrôle des limites maximales de résidus (LMR) présents sur et dans les denrées alimentaires comme les céréales, les fruits, les légumes et la nourriture pour animaux. En bref, les produits phytosanitaires ne pouvaient être vendus

qu'après avoir passé avec succès une série de tests sévères visant à évaluer les risques. Contrôler les teneurs en résidus était une façon de garantir une utilisation adéquate des pesticides.

Une nouvelle approche

En dépit de ces efforts visant à réduire les risques, plusieurs signes environnementaux inquiétants ont alerté la Commission, laquelle a décidé de mettre en œuvre une nouvelle approche. Celle-ci vise à mettre davantage l'accent sur la phase d'utilisation des pesticides, plutôt que sur le début et la fin du cycle de vie des produits phytosanitaires, déjà couverts par les anciennes directives. La problématique est essentielle mais complexe. Pour y répondre, la Commission a opté pour l'élaboration d'une «stratégie thématique», qualifiée de la sorte dans la mesure où elle repose sur l'utilisation d'un éventail d'outils pour atteindre un but spécifique.

Les principaux objectifs de cette stratégie sont les suivants :

- réduire au minimum les dangers et les risques pour la santé et l'environnement liés à l'utilisation des pesticides;
- renforcer les contrôles portant sur l'utilisation et la distribution des pesticides;
- réduire les niveaux de substances actives nocives, notamment en remplaçant les plus dangereuses d'entre elles par des alternatives (y compris non chimiques) plus sûres;
- favoriser une agriculture utilisant des quantités limitées ou nulles de pesticides;
- mettre en place un système transparent de notification et de surveillance des progrès accomplis, et notamment définir des indicateurs appropriés.

L'objectif global n'est pas seulement de minimiser les risques mais également de réduire la dépendance des utilisateurs à l'égard des produits phytosanitaires.

Consultation des parties prenantes

Le 1^{er} juillet, la Commission a adopté une communication⁽¹⁾ qui constitue le point de départ d'un vaste processus de consultation destiné à trouver les moyens de répondre à ces objectifs complexes. La consultation officielle avec les institutions européennes compétentes a déjà commencé et une conférence publique est prévue le 4 novembre 2002 en vue d'associer au processus les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations d'agriculteurs et de consommateurs, l'industrie ainsi que toutes les autres parties intéressées. Depuis la publication de la communication, le public est invité à participer au débat via l'internet.

À l'issue du processus de consultation, la Commission élaborera sa stratégie dans le courant de l'année prochaine, laquelle décrira les mesures proposées. La stratégie sera présentée au Conseil de ministres et au Parlement européen au début 2004. ■

Texte de Klaus Berend, Eric Liégeois

⁽¹⁾ Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen et au Conseil économique et social *Vers une stratégie thématique concernant l'utilisation durable des pesticides* (COM/2002/349 final). Ce document peut être téléchargé à l'adresse suivante : <http://www.europa.eu.int/comm/environment/ppps/home.htm>

Vers une responsabilisation des citoyens

Dans la foulée de la dynamique de Johannesburg, les ministres et les responsables de l'environnement ainsi que les représentants de la société civile ont uni leurs efforts, sous l'égide de la Convention d'Århus sur l'accès à l'information et la participation du public, pour permettre aux citoyens d'avoir leur place au sein du processus décisionnel en matière d'environnement.

Il y a dix ans, lors du Sommet de la Terre organisé à Rio par les Nations unies, 178 gouvernements ont pris un engagement qui allait avoir de profondes répercussions sur le développement durable.

Ils ont convenu que chaque individu aurait le droit d'accéder aux informations sur l'environnement, qu'il serait associé au processus décisionnel dans le domaine environnemental et qu'il aurait accès à la justice en matière d'environnement.

Ces droits, visés au principe 10 de la Déclaration de Rio, ont été considérés comme essentiels pour le processus consistant à faire de nos sociétés des démocraties soucieuses de l'environnement. La communauté internationale a mis en exergue l'importance de ces principes directeurs à travers des déclarations de l'ONU et d'autres forums régionaux. L'un des exemples les plus marquants de l'action au niveau régional est précisément la Convention des Nations unies sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, mieux connue sous le nom de Convention d'Århus, du nom de la ville danoise où la convention a été adoptée à la mi-1998 par l'Union européenne et 39 autres pays.

La convention établit des règles de base visant à promouvoir la participation des citoyens dans le domaine environnemental et à leur donner un droit de regard sur les décisions affectant la planète. La communauté internationale a salué cette adoption, qu'elle considère non

seulement comme une avancée importante en droit international mais également comme un instrument à même de favoriser une plus grande convergence des politiques environnementales en Europe.

La convention est entrée en vigueur le 30 octobre 2001. La première réunion entre les représentants des 22 parties à la convention, ainsi que les signataires dont l'Union européenne et d'autres États, les ONG et la société civile, a eu lieu du 21 au 23 octobre 2002 à Lucques en Italie. Cette réunion a permis de réfléchir aux moyens de traduire les engagements politiques en actions concrètes.

Le rôle de l'Union européenne

Depuis la signature de la convention, l'UE n'a pas ménagé ses efforts pour aligner la législation s'adressant aux États membres et à ses institutions sur les principes définis à Århus. Les progrès réalisés ces deux dernières années sont notables :

- S'agissant du droit des citoyens à accéder à l'information et à participer au processus décisionnel en matière d'environnement dans les États membres – à savoir les premier et deuxième piliers de la convention –, la Commission a présenté deux propositions de directives. Toutes deux sont en cours de discussion.
- Le troisième pilier concerne le droit du public à saisir la justice en matière environnementale. La Commission prépare actuellement un instrument législatif autorisant

les citoyens ou groupes environnementaux concernés à saisir la justice en cas d'infractions au droit de l'environnement. Ce texte devrait probablement donner lieu à une proposition de directive officielle dans les prochains mois.

- Garantir que les institutions européennes respectent les dispositions de la Convention d'Århus constitue également une priorité. Un règlement de 2001 prévoit déjà le droit des citoyens européens et des personnes résidant dans un État membre à accéder aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission. Des mesures supplémentaires visant l'application des dispositions d'Århus à l'ensemble des organes de l'Union européenne sont en cours de préparation.

La Commission met un point d'honneur à élaborer ses propositions dans le respect des principes de bonne gouvernance et de participation du public, en invitant les parties prenantes à discuter des facteurs qui font obstacle à une plus grande transparence en matière d'environnement.

Compte tenu du temps requis pour la mise en œuvre des changements, l'UE devrait poursuivre ses travaux en 2003. D'ici là, le débat devrait continuer sur un large éventail de sujets; par ailleurs, parmi les nombreux points à traiter, l'on devrait s'intéresser à la question de savoir si les ONG doivent ou non participer aux décisions de la Commission touchant à l'environnement – notamment dans le domaine des Fonds structurels – ou au rôle à jouer par les citoyens dans les décisions publiques concernant les OGM. ■

Texte de Yolanda Villar Ruberte

Pour plus d'informations

<http://europa.eu.int/comm/environment/aarhus/index.htm>

> Protection civile

Pour mieux prévenir, se préparer et réagir

Les terribles événements du 11 septembre et les tempêtes et inondations dévastatrices de cet été ont propulsé la protection civile au premier rang des priorités politiques. Jean-François Verstrynge, directeur général adjoint de la DG Environnement, répond à quelques questions clés sur la politique communautaire de protection civile et sur les défis auxquels elle est confrontée.

Monsieur Verstrynge, pouvez-vous expliquer quel rôle joue la protection civile au sein de la politique de l'environnement en général et pourquoi cette question est abordée dans le cadre des Conseils «Justice et Affaires intérieures» et non des Conseils «Environnement» ?

Qui dit protection civile, dit protection des citoyens dans l'environnement où ils vivent; cette notion est donc intimement liée à celle de la protection de l'environnement. Les grandes catastrophes – qu'elles soient naturelles ou provoquées par l'homme – ont un impact négatif sur l'air, l'eau, le climat et la biodiversité. Par conséquent, la DG Environnement a créé une unité «Protection civile et urgences environnementales» afin de couvrir ces domaines particuliers. Cette unité contribue à l'élaboration des nouvelles politiques et réglementations en la matière, comme la directive Seveso sur les installations chimiques qui repose sur les principes fondamentaux de prévention, de préparation et d'action rapide.

Historiquement, les ministres des Affaires intérieures des États membres ont toujours été responsables de la politique nationale de protection civile. Ce qui explique pourquoi la politique communautaire en matière de protection civile est examinée dans le cadre des Conseils «Justice et Affaires intérieures».

Pourriez-vous résumer en une phrase la mission de l'unité «Protection civile et urgences environnementales» ?

Sa mission est d'assurer la sécurité des citoyens en toutes circonstances, et spécialement en cas d'urgences, en diffusant des informations pertinentes et en coordonnant les opérations d'assistance.

Dans quelle mesure la politique de protection civile favorise-t-elle l'adoption de mesures de prévention au niveau de l'Union européenne en cas, par exemple, de catastrophes industrielles ou de marées noires ?

Prévenir ou réduire les conséquences de situations d'urgence est vital. En adoptant des mesures préventives, les risques peuvent être limités autant que possible pour les citoyens et l'environnement. Certes, il nous est impossible d'anticiper à chaque fois; toutefois, prévention civile et préparation optimale se complètent l'une l'autre et les mesures de prévention prises par les autres DG sont également importantes.

Comment la DG Environnement coopère-t-elle avec les autres DG de la Commission européenne dans ce domaine ? Quelles sont les DG concernées et comment fonctionne en pratique la coordination entre DG ?

La DG Environnement coordonne étroitement avec d'autres DG tous les aspects liés à l'élaboration de la politique de protection civile. Par exemple, la révision de la directive Seveso suppose une consultation permanente, à divers niveaux, avec la DG Entreprises, la DG Transports et Énergie et la DG Emploi et

Affaires sociales. Après le 11 septembre, j'ai mis sur pied une task-force inter-DG pour mieux gérer les différentes initiatives stratégiques. Nous sommes également en étroite consultation avec le système Ecurie (*European Community Urgent Radiological Information Exchange*), lequel permet l'échange rapide d'informations à travers l'UE en cas de catastrophe nucléaire majeure. Une coordination est également assurée avec les DG responsables de la Santé et de la Protection des consommateurs, ainsi qu'avec le Centre commun de recherche.

La Commission a créé un Centre de suivi et d'information (MIC) – quelle est sa mission et quelle a été son action pendant les récentes inondations ?

Le suivi des accidents majeurs et la diffusion d'informations auprès de l'ensemble des responsables de la protection civile sont essentiels si l'on veut réagir de manière rapide et coordonnée face à une urgence. En général, les États membres ou les pays candidats préviennent le MIC en cas d'urgence ou de menace imminente. Cependant, le MIC peut également agir de manière spontanée. En prévenant à l'avance d'une catastrophe imminente, le centre peut stimuler l'adoption de mesures de protection, mobiliser des ressources d'intervention ou atténuer les conséquences d'une catastrophe. Une fois encore, les maîtres-mots sont prévention, préparation et action rapide.

Lors des récentes inondations, le MIC a collecté des informations, compilé des rapports de situation et traité des demandes internationales d'aide. De cette façon, la fourniture d'assistance en matière de protection civile a pu être améliorée et accélérée.





L'année dernière, l'Union européenne a instauré un mécanisme communautaire de coopération en matière de protection civile – comment fonctionne-t-il et quel type de soutien prévoit-il pour les pays candidats ?

Le mécanisme en question vise à aider les États membres à améliorer d'une façon globale leurs services en matière de protection civile, notamment leur niveau de préparation et leur capacité à réagir rapidement. Afin d'aider les pays à se préparer, des équipes d'assistance et d'intervention doivent être constituées, des

spécialistes du déploiement et de l'intervention doivent être formés et des autorités compétentes et des «points de contact permanents» désignés. En cas d'urgence, les États membres informent la Commission lorsque la situation commence à devenir vraiment grave. Une réaction en chaîne se déclenche alors. Une demande d'aide est introduite. L'unité spéciale de la DG Environnement traite la demande et active le mécanisme en lançant un processus de communication et d'information d'urgence. Les informations transmises feront alors état du caractère dangereux des substances en présence et renseigneront sur le choix et la disponibilité des équipes d'intervention les plus appropriées. Il est essentiel de transmettre une information précise et rapide si l'on veut garantir une réaction efficace et concertée sur le terrain.

Les pays candidats, dont certains ont été durement touchés par les inondations, sont pleinement intégrés au mécanisme. Pendant la catastrophe, celui-ci a été activé et du matériel et une assistance ont été fournis.

Ce mécanisme constitue un instrument relativement nouveau. Pensez-vous qu'il puisse être amélioré d'une manière ou d'une autre ?

Je crois que l'on peut consolider davantage le mécanisme en rendant plus systématiques les échanges d'informations, de compétences et d'expériences entre les autorités responsables de la protection civile dans les États membres et le MIC. Pour ce faire, nous devons mieux faire connaître le mécanisme dans les États membres et encourager ces derniers à nous avertir le plus vite possible en cas de problème de manière à ce que nous enclenchions le processus sans perdre de temps. Si les États membres ignorent les possibilités offertes par le mécanisme ou si l'échange d'informations est retardé, le temps de réaction s'en trouvera ralenti.

La DG va organiser un Forum sur la protection civile à la fin de l'année. S'agira-t-il d'une réunion réservée aux experts et aux autorités,

ou d'autres représentants de la société civile pourront-ils y assister également ?

Le Forum ne sera pas uniquement réservé aux spécialistes. Les décideurs, les chercheurs, les ONG, les écoles et les médias – en fait toutes les parties prenantes – se réuniront pour débattre des grandes questions liées à la prévention, à l'information des citoyens, à la préparation, à la gestion des crises, au traitement de l'information et à la capacité à réagir rapidement. Les représentants étudieront également les causes des catastrophes, qu'elles soient naturelles, provoquées par l'homme ou d'origine terroriste, de manière à ce que les leçons d'aujourd'hui puissent devenir les solutions de demain.

D'autres mesures communautaires dans le domaine de la protection civile sont-elles à l'étude ?

Pour l'instant, nous travaillons à l'élaboration d'une stratégie intégrée axée sur la prévention, la préparation et la capacité à réagir. À mon avis, il est capital de combiner les mesures de prévention, d'action et de réhabilitation pour essayer de réduire au maximum les dégâts occasionnés à l'environnement et les risques encourus par les citoyens. Évidemment, le risque zéro n'existe pas et la stratégie s'attachera donc à définir ce que l'on entend par «risque acceptable» et à trouver le meilleur moyen de limiter les risques le plus possible.

Lorsqu'une catastrophe se produit, il est capital de disposer de services d'intervention efficaces pour limiter les conséquences de cette catastrophe sur les citoyens et l'environnement.

Je suis persuadé que les efforts déployés sans relâche par tous les acteurs impliqués dans le processus d'élaboration de la politique de protection civile déboucheront sur une stratégie qui donnera de véritables résultats. Il n'y a pas de compromis possible lorsqu'il s'agit de sauvegarder la vie des citoyens et l'environnement. Malheureusement, il y aura d'autres événements comme le 11 septembre, d'autres inondations et d'autres tremblements de terre. Nous devons mieux nous y préparer afin de réagir efficacement. ■

Interview de Mark O'Donovan

➤ Semaine de la mobilité



La Journée sans voitures passe à la vitesse supérieure

Modeste manifestation organisée en France en 1998, la Journée sans voitures s'est transformée cette année en une Semaine européenne de la mobilité à laquelle ont participé quelque 100 millions de personnes dans 37 pays d'Europe. L'une des campagnes de sensibilisation aux problèmes environnementaux les plus ambitieuses du monde...

Le 22 septembre, 1 447 villes et localités à travers l'Union européenne et les pays candidats ont pris part à la quatrième Journée européenne sans voitures. Mais cette fois, fortes du succès et de l'expérience des éditions précédentes, 320 d'entre elles ont prolongé l'initiative en organisant des activités durant toute une semaine sur le thème de la mobilité urbaine durable. Des activités d'une diversité plus importante que jamais qui ont permis aux citoyens de tester différentes façon de se déplacer en ville.

La première Semaine européenne de la mobilité s'est donc déroulée du 16 au 22 septembre, à l'initiative de la Commission européenne et d'une vingtaine d'associations et organisations internationales. Les activités s'articulaient chaque jour autour d'un thème différent lié à la mobilité : la bicyclette, l'utilisation responsable de la voiture, la gestion de la mobilité, la sécurité routière et la santé. Malgré les difficultés que représente l'organisation d'une telle semaine, deux fois plus d'autorités locales ont relevé le défi cette année par rapport à la première édition de la Journée sans voitures, organisée en 1999. L'objectif était de sensibiliser les Européens à l'impact négatif que les transports, tels qu'ils sont utilisés aujourd'hui, ont sur leur environnement local et d'envisager des alternatives à la voiture particulière.

Lors du lancement de la Semaine de la mobilité à Bruxelles, la commissaire chargée de l'Environnement, Margot Wallström, a souligné qu'il était important de prendre des mesures : «En prolongeant la Journée européenne sans voitures par une Semaine européenne de la mobilité, nous sommes passés cette année à la vitesse supérieure. En outre, c'est également l'occasion pour nous d'élargir le débat sur la mobilité durable. Les catastrophes climatiques que nous avons connues cet été, notamment en Italie, en Allemagne, en France et en Europe de l'Est, n'ont fait que nous rappeler à quel point il est urgent de prendre des mesures décisives» a-t-elle déclaré.

La Semaine a débuté le 16 septembre avec la Journée des transports publics et s'est clôturée le dimanche suivant avec la désormais traditionnelle Journée sans voitures. Par rapport à l'année dernière, deux fois plus de communes ont saisi l'occasion d'interdire les voitures dans certains quartiers au moins ainsi que dans le centre-ville pour permettre aux cyclistes, aux piétons, aux patineurs à roulettes et aux transports en commun de circuler librement.

L'ensemble du territoire bruxellois - 160 kilomètres carrés comprenant 19 communes et près de 1 million d'habitants - a été interdit au trafic le 22 septembre. À l'initiative d'Isabelle Durant, ministre belge de la Mobilité et des Transports, une balade «royale» à vélo a été

organisée pour découvrir la ville; y ont participé le prince Philippe et la princesse Mathilde de Belgique, Margot Wallström, les ministres régionaux et nationaux des Transports et quelque 200 enfants venant des 17 écoles participant à des programmes de transport.

Le commissaire européen chargé de la Recherche, Philippe Busquin, s'est également distingué en visitant Bruxelles à bord d'un bus écologique : un véhicule fonctionnant exclusivement à l'hydrogène et à l'oxygène et ne rejetant que de la vapeur d'eau épurée. À Hambourg, en Allemagne, un tramway fonctionnant à l'énergie solaire a été mis en service dans l'une des principales artères commerçantes de la ville.

Plusieurs localités ont fait la promotion de la Journée sans voitures en assurant la gratuité des transports publics ou en proposant des tarifs spéciaux. La région de Suède occidentale





a misé sur une offre spéciale permettant à deux personnes de circuler sur l'ensemble du réseau des transports publics pour le prix d'une. À Utrecht, aux Pays-Bas, les titulaires d'un abonnement annuel pour le bus ont eu la possibilité d'inviter trois passagers en plus à titre gracieux.

En Irlande, la Journée sans voitures a coïncidé avec la finale nationale de football gaélique, un événement populaire qui s'est tenu au Croke Park de Dublin. Des milliers de fans se sont rendus à pied jusqu'au stade ou ont garé leur véhicule à la périphérie de la ville avant d'emprunter gratuitement un bus pour aller assister à la finale.

Des manifestations ont également été organisées en Europe centrale et orientale. En Pologne, Cracovie a organisé des activités durant toute une semaine et a ouvert trois «corridors verts» traversant le centre de la ville. Le 20 septembre,

les citadins ont pu explorer ces corridors à bicyclette, en kayak ou en voilier sur la Vistule. En Turquie, le pont traversant le Bosphore a été fermé à la circulation et des enfants et des jeunes ont participé à des célébrations visant à mettre en évidence le rôle du pont en tant que trait d'union entre deux continents et deux cultures. À Belgrade, en Serbie, une course de maçons munis de brouettes remplies de briques pour construire des allées piétonnières a eu lieu à travers la ville, les gagnants recevant de la bière en récompense.

Cette initiative en faveur de l'environnement urbain a remporté un vif succès populaire dans toute l'Europe. L'une des raisons de ce succès est que l'initiative traite de problèmes qui préoccupent directement la population : la qualité de l'air, le bruit, la congestion du trafic, la détérioration du paysage et le manque d'espaces verts. Il y a aussi le fait que les habitants

sont associés à des décisions qui affectent leur environnement local.

Le succès de la Semaine européenne de la mobilité peut également s'expliquer par le fait que son organisation repose sur un «modèle de partenariat renforcé», regroupant les décideurs et les principaux acteurs de l'environnement. Les responsables des 20 organisations européennes et internationales qui ont soutenu l'événement ont signé avec Margot Wallström un appel en faveur de la Semaine européenne de la mobilité, qui peut encore être signé sur le site (cf. ci-dessous).

Les catastrophes climatiques de cet été nous ont rappelé que des mesures décisives et parfois impopulaires s'imposent d'urgence dans le domaine de la mobilité durable. La Journée sans voitures ne constitue pas la panacée à tous les problèmes, mais elle a le mérite de véhiculer un message très clair : les citoyens européens veulent changer leur environnement urbain et sont disposés pour cela à adapter leur propre comportement, et cela plus que les décideurs ne le pensent généralement.

La Semaine européenne de la mobilité aura lieu aux mêmes dates en 2003. ■

Texte de Claude Bochu

Pour plus d'informations

<http://www.mobilityweek-europe.org>
claudio.bochu@cec.eu.int
S.Gaggi@eurocities.be

Une sélection de propositions et de communications récentes

Ces documents sont disponibles sur la base de données EUR-Lex à l'adresse :
<http://europa.eu.int/eur-lex>

- > Rapport concernant le mercure issu de l'industrie du chlore et de la soude (COM/2002/489)
- > Accords environnementaux conclus au niveau communautaire (COM/2002/412)
- > Rapport sur la mise en œuvre de la directive concernant les nitrates (COM/2002/407)
- > Surveillance des forêts et des interactions environnementales dans la Communauté (COM/2002/404)
- > Formulaire de synthèse des notifications concernant la mise sur le marché d'OGM (COM/2002/362)
- > Formulaire de synthèse des notifications concernant la dissémination volontaire d'OGM dans l'environnement (COM/2002/361)
- > Vers une stratégie thématique concernant l'utilisation durable des pesticides (COM/2002/349)
- > Protection civile – Progrès dans la mise en œuvre du programme de préparation aux urgences éventuelles (COM/2002/302)
- > Vers une stratégie thématique pour la protection des sols (COM/2002/179)
- > L'écotechnologie au service du développement durable (COM/2002/122)

Texte de Dawn Adie

Agenda

4 novembre

Conférence des parties prenantes sur les pesticides, Bruxelles

28-29 novembre

Premier Forum européen sur la protection civile, Bruxelles

2 décembre

Célébration du dixième anniversaire de l'écolabel

9-10 décembre

Conseil «Environnement», Bruxelles

2-6 juin 2003

Semaine verte, Bruxelles



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES
 DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
 L-2985 Luxembourg